

Règlements de la  
VILLE DE LACHUTE



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
VILLE DE LACHUTE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-739-102**

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 2013-739 POUR CONCORDANCE AVEC LA  
MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME RÉVISÉ  
NUMÉRO 2018-737-6 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES  
DES ZONES CA-410 ET HA-409-1**

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 18 heures, à laquelle étaient présents le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville, le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 1<sup>er</sup> février 2021 et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 telle que prévue par l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 12 février 2021;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue  
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux  
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations requises par la Loi, comme suit:

**ARTICLE 1** Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2013-739 est modifié de manière à modifier les limites des zones Ca-410 et Ha-409-1, le tout tel que montré à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Original signé

Original signé

\_\_\_\_\_  
Carl Péloquin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lynda-Ann Murray, notaire  
Greffière

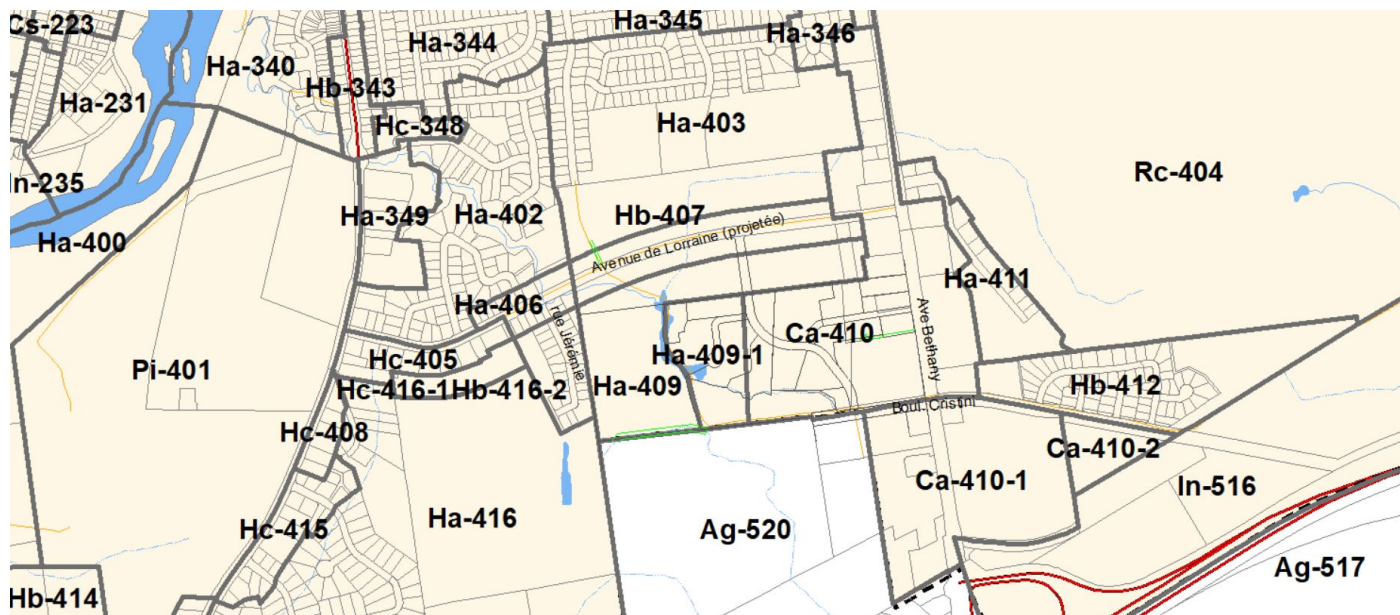
Avis de motion : 1<sup>er</sup> février 2021  
Adoption du projet de règlement : 1<sup>er</sup> février 2021  
Adoption du règlement : 1<sup>er</sup> mars 2021  
Entrée en vigueur : 27 avril 2021



# Règlements de la VILLE DE LACHUTE

## ANNEXE A

Zonage actuel



Zonage modifié

